



Fonds internationaux
d'indemnisation pour
les dommages dus
à la pollution par les
hydrocarbures

4 Albert Embankment • Londres • SE1 7SR • Royaume-Uni
Tél. +44 (0)20 7592 7100 Fax: +44 (0)20 7592 7111
E-mail: contributions@iopcfunds.org www.fipol.org

Contributions aux FIPOL FEUILLE D'INFORMATION

Aucune mise en recouvrement due au 1er mars 2021

Décembre 2020

La présente feuille d'information explique la décision qui a été prise de ne pas mettre en recouvrement de contributions à verser d'ici le 1er mars 2021.

Des contributions annuelles sont mises en recouvrement par les FIPOL pour faire face au règlement des demandes d'indemnisation attendues et à l'estimation des dépenses administratives au cours de l'année suivante. Le montant mis en recouvrement est fixé chaque année par les organes directeurs, à savoir l'Assemblée du Fonds de 1992 et l'Assemblée du Fonds complémentaire.

1 Décisions des organes directeurs en 2020

Les organes directeurs des FIPOL ont pris les décisions suivantes concernant les contributions pour 2020 au Fonds de 1992 et au Fonds complémentaire, qui seraient exigibles en 2021:

Fonds de 1992

En décembre 2020, l'Assemblée du Fonds de 1992 a pris les décisions ci-après en ce qui concerne le fonds général et les fonds des grosses demandes d'indemnisation (FGDI) dans le cadre des sinistres en cours de traitement:

- ne pas mettre en recouvrement de contributions au fonds général;
- ne pas mettre en recouvrement de contributions au 'FGDI constitué pour l'*Agia Zoni II*;
- ne pas mettre en recouvrement de contributions au 'FGDI constitué pour le *Nesa R3*;
- ne pas mettre en recouvrement de contributions au 'FGDI constitué pour l'*Alfa I*;
- ne pas mettre en recouvrement de contributions au 'FGDI constitué pour le *Hebei Spirit*; et
- ne pas mettre en recouvrement de contributions au 'FGDI constitué pour le *Prestige*.

En ce qui concerne le fonds général, en raison des difficultés dues à la pandémie de COVID-19, il a été décidé de ne pas mettre en recouvrement de contributions pour 2020 à verser d'ici le 1er mars 2021 mais de souscrire plutôt un emprunt de £ 3,9 millions auprès du FGDI constitué pour le *Hebei Spirit* jusqu'en mars 2022. L'emprunt sera remboursé par les contributions mises en recouvrement en 2021 et exigibles au plus tard le 1er mars 2022.

Fonds complémentaire

L'Assemblée du Fonds complémentaire a décidé:

- qu'il n'y aurait pas de mise en recouvrement de contributions au fonds général; et
- qu'il ne s'était produit aucun sinistre exigeant du Fonds complémentaire qu'il verse des indemnités ou engage des dépenses en rapport avec des demandes d'indemnisation et qu'il n'y avait donc pas lieu de mettre de contributions en recouvrement au titre d'un fonds des demandes d'indemnisation.

2 Que se passe-t-il si ma société présente un solde débiteur ou créditeur reporté de contributions antérieures?

Le Secrétariat fera parvenir des relevés aux contribuables au début de l'année 2021 dans lesquels sera indiqué tout solde débiteur ou créditeur.

3 Où trouver des informations complémentaires?

Pour obtenir des informations complémentaires sur les sinistres dont les FIPOL ont à connaître, le calcul des contributions ou les activités des Fonds en général, nous vous invitons à consulter le site Web des FIPOL (www.fipol.org) ou à prendre contact avec le Secrétariat par courrier électronique à l'adresse: contributions@iopcfunds.org.

FIPOL

Le 7 décembre 2020